

*Questions orales***L'IMMIGRATION**

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les plans de dépenses de 1991 confirment que le gouvernement se propose de ne pas renouveler les ententes concernant les cours d'enseignement de l'anglais aux immigrants à compter du 1^{er} avril, soit dans moins de deux semaines.

Pourquoi le gouvernement canadien insiste-t-il pour nuire à ces néo-Canadiens qui essaient d'apprendre l'anglais, de s'intégrer à la collectivité et de se trouver de meilleurs emplois, en leur retirant les possibilités d'apprendre nos langues officielles? La ministre rétablira-t-elle immédiatement ce programme peu coûteux et efficace?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais signaler que, depuis notre arrivée au pouvoir, les cours et les activités de formation linguistique à l'intention des immigrants se sont multipliés.

Nous dépensons 130 millions de dollars par an dans le cadre de nos divers programmes au chapitre de la formation linguistique. C'est beaucoup plus qu'en 1984. Je voudrais mentionner notamment que le Programme de cours de langue pour immigrants est le premier programme qu'un gouvernement ait jamais conçu pour des gens qui ne feront pas leur entrée sur le marché du travail. Ce programme est destiné aux femmes au foyer.

Nous avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine et j'ai bon espoir que nous pourrions faire encore mieux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais soulever avec lui aujourd'hui une question très grave à l'occasion de la présence ici d'une délégation d'Indonésie.

Comme le sait le ministre, six Indonésiens ont été condamnés à mort. Le ministre a-t-il eu l'occasion de soulever cette question avec cette délégation? Peut-être plus important encore, prendra-t-il des mesures pour que des parlementaires rencontrent cette délégation pour que nous puissions lui faire part des inquiétudes que nous éprouvons à ce stade.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas eu la possibilité de soulever la question avec la délégation, mais j'en ai parlé à M. Alatas, le ministre des Affaires étrangères d'Indonésie. Il m'a laissé entendre que ces exécutions n'auraient pas lieu.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il chercherait à savoir si des négociations ont été engagées avec l'un des quatre soumissionnaires pour le contrat d'aménagement du Centre de données pour la taxe sur les produits et services avant que l'appel d'offres ne soit lancé officiellement?

Le ministre peut-il nous dire si de telles négociations ont eu lieu?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis au courant d'aucune négociation qui aurait pu avoir lieu. Naturellement, comme le sait fort bien mon collègue, dès que le processus d'appel d'offres est terminé, on ne peut poursuivre les négociations, sauf pour obtenir des précisions, puisque cela pourrait être considéré comme un rajustement de la soumission.

À ma connaissance, aucune négociation n'a eu lieu à propos d'aucun immeuble en particulier.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre a également affirmé à la Chambre hier que le processus d'appel d'offres est tout à fait transparent.

Le ministre peut-il nous expliquer comment ce processus peut être transparent et équitable quand le juge Strayer a déclaré lundi dernier au sujet de cette affaire que l'un des soumissionnaires, soit le moins disant, n'avait pas été informé des changements apportés aux règles?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai bel et bien lu la décision du juge Strayer, comme je m'y étais engagé. J'ai pris l'allégation du député très au sérieux, comme lui d'ailleurs quand il a parlé d'un présumé manque d'équité en matière administrative.

Je le répète, en ce qui concerne la transparence du système de soumissions, si l'une des parties veut en savoir un peu plus au sujet du processus une fois que celui-ci est enclenché, elle peut examiner les données par après.